RELEVE DE DECISION DU BUREAU EXECUTIF DU 19 MAI 2026 EN VISIO AVEC DECISIONS PRISES EN SEANCE DANS LE RESPECT DES ARTICLES 38 ET 102 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFVOILE

VDEF

Elu.e.s :

Présent.e.s : BERTHAULT Pascal ; DOS SANTOS Anne ; COURTOIS Christine ; FOURICHON Christine ; MERIC Jean-Claude ; PEBEREL Nathalie ; PICARD Yoan ; RUSSO Ed ; AMOROS Emile ; GALLO-KERLEAU Anne ; HENRI Géraldine ; SCHENFEIGEL Christophe

Excusé.e.s : DENECHAU Jean-Luc ; BILLY Margaux

Invité.e.s :

Présent.e.s : BILLON Loic ; CHIELLINO Guillaume ; COUR Jean-Christophe ; GAUTIER Romain ; MARLIOT Eric ; BOUVET Marc ; LE BOUCHER Pierre ; BOCQUET Bernard ; LASSEAUX Sylvie ; RODET Philippe ; MEYER-DIEU Baptiste ; PORTE Bernard ; Claire PRUVOT (pour le point 3.2.1), Paul GAUDIN (pour le point 3.3.1)

Excusé.e.s : PENN Marie-Gabrielle ; LE COQ Pierre

Procuration :

Jean-Luc DENECHAU donne pouvoir à Anne DOS SANTOS

1 Décision relevant du Bureau Exécutif

1.1 Vie Fédérale

1.1.1 Relevé de décisions du BE du 19 avril 2026

Décision BE-260519-01	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 19 Avril 2026 Publication électronique du relevé de décisions sur le site Internet de la FFVoile le 27 mai 2026

1.1.2 Modification du règlement disciplinaire FFVoile

Décision BE-260519-02 Vote CA	Le BE valide la modification du règlement disciplinaire de la FFVoile (art 2) comme ci-après (ajout en rouge) et soumettra cette modification à la validation du CA : « Il est institué les organes disciplinaires suivants : - les commissions régionales de discipline (CRD) - la commission nationale de discipline (CND) - le conseil fédéral d'appel (CFA) Ces organes disciplinaires sont investis du pouvoir disciplinaire à l'égard : - des associations locales et nationales affiliées à la FFVoile ; - des licenciés de la FFVoile ; - des titulaires de titres permettant la participation aux activités sportives de la FFVoile ; - des établissements locaux et établissements nationaux ; - des structures agréées - des membres associés et des classes reconnues par la FFVoile ; - des membres d'honneur et bienfaiteurs de la FFVoile ; - des indépendants conventionnés ou habilités par la FFVoile (notamment les coachs Kiteboard, les coachs Plaisance …) ; - des structures labelisées par la FFVoile (notamment les Pôles France et Espoirs de la FFVoile, les dispositifs régionaux d'entrainement, les clubs de performance et les centres d'entrainement de Course au large …) ; - de tout membre, préposé, salarié ou bénévole des structures affiliées et/ou labelisées et/ou agréées et/ou classes reconnues de la FFVoile agissant en qualité de dirigeant ou de licencié de fait. Ils sont compétents pour prononcer des sanctions à raison des faits commis, dans les conditions visées à l'article 21 du présent règlement, par une personne physique ou morale en une des qualités mentionnées ci-dessus à la date de commission des faits (et ce même si elle a perdu cette qualité à la date à laquelle la commission se prononce). ……. »

1.1.3 Prix des licences et titre de participation après avis du Conseil des ligues

Décision BE-260519-03	Le Bureau exécutif a pris connaissance des différents avis/retours/arguments des ligues et après échange, il maintient les tarifs validés dans sa séance du 19 avril 2026 à l'exception De la licence temporaire 4 jours. Il décide par ailleurs de modifier à titre expérimental la durée de validité de la licence Temporaire 1 jour et valide une durée de validité de 1 à 2 jours consécutifs Les tarifs des licences 2027 sont donc : • Licences Clubs Adultes : 73 € • Licences Clubs Jeunes : 33,5 € • Licences temporaires 1 **à 2 J consécutifs** : 26 € ➔ **Modifie la décision du BE du 19/04/2026 (BE-260419-02)** • Licences temporaire 4 J : **50 € ➔ Modifie la décision du BE du 19/04/2026 (BE-260419-02)** • Passeport Voile : 15 € • Pass FFVoile : 8 €

1.2 Pratiques Sportives

1.2.1 Modification du Règlement du Championnat de France Voile Entreprise

Décision BE-260519-04 Vote CA	Le Bureau Exécutif du 19 mai 2026 valide les modifications du Règlement des Championnat de France Voile Entreprise Le Bureau Exécutif du 19 mai 2026 valide la dérogation à l'article 3.1 du règlement de publicité de la FFVoile, sur les régates identifiées au calendrier comme régates Voile Entreprise.

1.2.2 Évolution des tarifs pour les Championnats de France Match Racing à partir de 2027

Décision BE-260519-05	Le Bureau Exécutif du 19 mai 2026, valide l'évolution des tarifs pour les Championnats de France de Match Racing à partir de 2027, à savoir : - CF Open de Match Racing : 600€ - CF Jeunes de Match Racing : 500€ - CF Féminin de Match Racing : 420€

1.2.3 Demande d'invitation de la Fédération Tahitienne de Voile aux Championnats de France Jeunes

Décision BE-260519-06	Le Bureau Exécutif valide : L'autorisation de participation Championnat de France Jeunes Solitaire Equipage 2026 des sportifs de la Fédération Tahitienne de Voile composé d'un sportif en Ilca 7 Espoirs – garçons, d'un équipage en Tyka Minimes, de deux équipages en Nacra 15 Espoirs, sous réserve de vérification par les Pratiques Sportives des conditions d'admissibilité (âge) et de leur niveau sportif, La possibilité de délivrance d'une licence payante sur le Club Fédéral pour permettre aux sportifs Tahitiens de concourir pour l'attribution du titre de « Champion de France », au même titre que les licenciés FFVoile.

1.3 CCA

1.3.1 Mise à jour du règlement des pratiques sportives compétitives

Décision BE-260519-07 Vote CA	Le Bureau Exécutif valide la nouvelle version du règlement des pratiques sportives compétitives et charge la CCA de le présenter au prochain Conseil d'Administration, sous condition suspensive du vote par le prochain BE et CA de la fiche référentielle juge expression auxiliaire mentionnée dans le règlement des pratiques sportives compétitives.

1.3.2 Ajout de la Teignouse cup dans les régates aidées par la FFVoile

Décision BE-260519-08	Le Bureau Exécutif valide la proposition de rajouter la Teignouse Cup qui s'est déroulé du 8 au 10 mai et organisée par l'ASNQ à la liste des épreuves avec une aide fédérale. Cette épreuve sera aidée en déplacement plafonnée.

1.3.3 Mise à jour du règlement de publicité FFVoile

Décision BE-260519-09 Vote CA	Le Bureau Exécutif valide la nouvelle version du règlement de publicité de la FFVoile et charge la CCA de le présenter au prochain Conseil d'Administration.

2 Décisions sous délégation des services

2.1 VIE FEDERALE

2.1.1 Représentation FFVoile dans les organismes extérieurs

Décision BE-260519-10	La FFVoile dispose de 2 sièges d'administrateurs au sein de France Station Nautique. Le Bureau Exécutif valide que la représentation FFVoile au sein de France Station nautique comprend à la fois Pascal BERTHAULT ainsi que Jean-Claude MERIC pour la participation aux Assemblées Générales, Conseil d'Administration et Bureau Exécutif de FSN. Il ajoute également Jean-Luc DENECHAU comme représentant FFVoile pour l'AG de FSN, la FFVoile disposant de 10 mandats

2.1.2 Liste des embarcations exclues de la couverture fédérale en assurance RC

Décision BE-260519-11	Le Bureau exécutif émet un avis favorable à l'ajout, à la liste des embarcations exclues définie lors de sa réunion du 13 octobre 2025, des embarcations de plus de 10 mètres utilisées par les titulaires d'une licence club, lorsque la compétition, se déroule en dehors de la zone initiale définie par le contrat (longitudes 30° Ouest à 40° Est et latitudes 25° Nord à 60° Nord, ainsi que les territoires ultramarins français) et ne s'inscrit pas dans le cadre d'une délégation ou d'une équipe de France de la FFVoile. Pour rappel, une étendue monde est acquise pour les structures composantes de la FFVoile ainsi que les licenciés club pour les compétitions de course au large inscrites au calendrier qu'elles organisent. Les licenciés club qui participent à une compétition de course au large non inscrite au calendrier de la FFVoile et se déroulant en dehors de la zone initiale définie par le contrat ne seront pas couverts par le contrat fédéral. Pour les compétitions de voile autres que course au large (Inshore, Voile légère …), les structures affiliées qui organisent une compétition en dehors de la zone initiale définie par le contrat ne seront pas couvertes. Les licenciés club qui participent aux compétitions hors course au large seront couverts par le contrat fédéral en étendue monde si les embarcations sont d'une longueur de moins de 10 mètres (sous réserve de la validation de la présente résolution). Cette résolution entrera en vigueur à partir du 19 mai 2026.

3 Points Informations

3.1 Vie Fédérale

3.1.1 Point licence au 11 mai 2026

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 13 avril 2026. La FFVoile recense à cette date : ▪ 46 790 LCA (- 2,0 % par rapport à 2025 à la même date et – 2,4 % par rapport à 2011*) ▪ 13 296 LCJ (+ 0,9 % par rapport à 2025 à la même date et – 13,0 % par rapport à 2011*) ▪ 56 312 PV/PVR (- 4,2 % par rapport à 2025 à la même date et + 1 311,3 % par rapport à 2011) ▪ 1 343 Temporaires 1 jour (+ 9,4 % par rapport à 2025 à la même date et – 69,3 % par rapport à 2011) ▪ 522 Temporaires 4 jours (- 31,2 % par rapport à 2025 à la même date et + 38,8 % par rapport à 2011) ▪ 1 876 Pass FFVoile (+ 31,2 % par rapport à 2025 à la même date) (*Année 2011 : année de référence pour la plus forte délivrance du nombre de Licences club)

3.1.2 Élection partielle au CA - représentante des entraineurs

Information	Les membres du Bureau Exécutif ont pris connaissance de l'organisation d'une nouvelle élection partielle visant à pourvoir le poste vacant de représentante des entraîneurs au Conseil d'Administration de la FFVoile. Une seule candidature, celle de Sarah Gaillard, a été déclarée recevable par la CSOE.

3.2 Pratiques Sportives

3.2.1 Point de situation et perspective du Groupe Rallye

Information	Les membres du Bureau Exécutif sont informés du bilan positif du groupe de travail « Rallyes », constitué en 2023 afin d'accompagner les clubs dans l'organisation de manifestations nautiques non-compétitives. Les travaux menés de manière transversale entre plusieurs services fédéraux et acteurs de terrain ont permis la création et la mise en ligne de nombreux outils pratiques, méthodologiques et de communication à destination des clubs. Compte tenu du faible nombre de nouveaux besoins identifiés et de l'absence, à ce stade, d'outils techniques permettant d'aller plus loin dans le développement et la valorisation nationale de l'offre, les participants ont décidé de clore les travaux du groupe, tout en maintenant une veille sur les perspectives futures.

3.2.2 Championnat d'Europe Micro, CNV Aix Les Bains – 8/11 octobre 26

Information	Les Pratiques Sportives ont validé l'épreuve majeure suivante : - Du 8 au 11 octobre 2026 - Championnat d'Europe Micro, CNV Aix Les Bains (73) L'organisateur a fourni un dossier complet, et aucun point particulier n'est à signaler.

3.2.3 Evolution des catégories d'âges des championnats de France Jeunes

Information	Les Pratiques Sportives présentent à titre d'information dans un 1er temps, la réflexion du groupe de travail des pratiques jeunes sur l'évolution des catégories d'âges des championnats de France jeunes. Les propositions concernent : - Les séries dites « minimes » (Tyka, RS Féva, Optimist, Open Skiff) - Les séries dites « espoirs » (420 G et F, Ilca 6 G et F, Windfoil) Après échange au sein du BE, il est proposé de présenter ces propositions lors du Conseil des ligues des 29 et 30/05 puis de les faire valider par vote électronique du BE pour les passer à la validation définitive du CA du 13 juin prochain.

3.3 DTN – Haut Niveau

3.3.1 Bilan et perspective championnat de France Elite Voile « Olympique »

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile a pris connaissance du bilan 2026 du Championnat de France Elite Voile « Olympique » sur les aspects sportifs, communication, partenariats et financiers, ainsi que des perspectives 2027 concernant l'organisation, les dates envisagées, le portage de l'événement et le développement de la communication et des partenariats.

3.4 Sujets Divers

Information	Divers points d'informations sont donnés par le DTN sur : - Les championnats de Voile Olympique de l'ascension - La formalisation pour l'été du format de course qui devrait être retenu pour les JO de 2028 - La nomination du nouveau Directeur des sports de WS - La Campagne du PSF qui bat son plein - Le versement par l'ANS de la quasi totalité des financements attendus